

## PEER CULTURE

### Le programme d'accompagnement par les pairs à l'entrepreneuriat culturel

### pour acquérir et partager les savoirs, les compétences, les expériences et les idées

SESSION #2

2020-2021

| 1

---

Développer ses activités, lancer de nouveaux projets, diversifier ses ressources, adapter son fonctionnement... Dans un secteur culturel en pleine mutation, les organisations font face à des choix décisifs.

Pour répondre à leurs besoins, MA Sphère met en œuvre PEER CULTURE, son programme d'accompagnement par les pairs à l'entrepreneuriat culturel. Il s'agit concrètement, pour les membres de MA Sphère, de développer des compétences grâce à d'autres membres agissant en qualité de personnes ressources.

PEER CULTURE met les synergies et les valeurs partagées au sein de MA Sphère au service du développement des projets, pour un écosystème culturel fort et collaboratif.

#### **PEER CULTURE : les objectifs**

PEER CULTURE a pour but d'appuyer les responsables de structures culturelles dans l'acquisition, et la consolidation, de leurs capacités stratégiques et de leurs compétences entrepreneuriales.

Ce programme est conçu pour répondre à leurs besoins dans toutes leurs dimensions : activités, aspects économiques et financiers, organisation et management. Il s'appuie sur notre compréhension du fonctionnement et de l'environnement des petites entreprises culturelles.

PEER CULTURE mobilise et valorise les compétences de la communauté MA Sphère. Des personnes ressources expérimentées, issues des structures adhérentes conduisent les

accompagnements. Des expertises complémentaires sont également mobilisées sur des sujets spécifiques.

PEER CULTURE s'appuie sur les valeurs qui rassemblent les adhérents de MA Sphère : partage des savoirs et des compétences, collaboration, inspiration, innovation, création de valeur économique, artistique et culturelle.

### **Un accompagnement par les pairs ?**

L'accompagnement par les pairs consiste à acquérir des connaissances et des compétences grâce à l'échange entre des professionnel.le.s issues d'un même environnement. Dans une logique de progression mutuelle, cette méthode d'apprentissage bénéficie à l'accompagnant.e et à l'accompagné.e.

L'accompagnement par les pairs est particulièrement adapté au secteur culturel. Pratique agile et innovante, elle est pertinente dans un secteur qui évolue en dehors des schémas entrepreneuriaux classiques et qui fonctionne en réseaux. Elle permet de nouer des relations qui pourront se transformer en coopérations économiques. Cet accompagnement permet également de répondre à des besoins très divers. Enfin, c'est une méthode flexible qui peut s'adapter aux rythmes des structures.

La bonne marche d'un accompagnement par les pairs repose sur l'engagement mutuel et l'adoption de postures. Ces principes sont rappelés dans une note de cadrage diffusée aux participant.e.s.

### **PEER CULTURE SESSION #2**

Le programme de la session #2 a été orienté pour renforcer le soutien aux petites entreprises culturelles. Il vise à leur permettre d'intégrer les effets de la crise sanitaire pour adapter leurs activités et leur fonctionnement, réduire et prévenir les risques, et impulser de nouvelles dynamiques.

Et comme PEER CULTURE est un dispositif sur-mesure, les structures en développement y trouveront aussi les clés pour consolider leurs compétences entrepreneuriales et maîtriser tous les aspects du secteur culturel et de son environnement.

PEER CULTURE session 2, c'est :

- 12 mois de mise en œuvre à partir de novembre 2020
- 5 accompagnements personnalisés
- 8 ateliers collectifs
- 10 personnes ressources
- Trois grands axes : stratégie des activités, stratégie économique et financière, stratégie management et organisation du travail
- 1 volet spécifique sur les conditions de travail mené avec l'Aract Occitanie
- La participation de France Active-MPA-Occitanie, membre du réseau France Active, le mouvement des entrepreneurs engagés

### **Conditions de participation :**

- être responsable d'une structure immatriculée (association, entreprises individuelles, sociétés) implantée sur Toulouse et ses environs
- exercer ses activités principales dans un ou plusieurs domaines culturels : audiovisuel, édition, presse, spectacle vivant, publicité, patrimoine, arts visuels, architecture, enseignement artistique et culturel
- Adhérer à MA Sphère au statut de :
  - Membre actif (à partir de 300 euros par an) pour bénéficier d'un accompagnement individuel ou participer en tant que personne ressource
  - Membre coopérant (100 euros par an) pour assister aux ateliers collectifs

### **Mise en œuvre :**

Le programme s'étalera sur douze mois à partir de novembre 2020.

#### *1/ Appel à candidatures*

A l'issue de cette phase, le comité de pilotage composé de personnes ressources et des partenaires choisit cinq bénéficiaires pour bénéficier d'un accompagnement individuel.

#### *2/ Entretiens individuels*

Ces entretiens permettent de valider un diagnostic partagé entre MA Sphère et le bénéficiaire. Un plan d'accompagnement est formalisé, qui permet de solliciter les expertises nécessaires pour le conduire.

Les structures qui souhaitent aborder les conditions de travail renseigneront leur situation dans l'outil Objectif Reprise du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. L'Aract Occitanie analysera leur situation afin de les appuyer dans la recherche de solutions en matière d'organisation du travail, de management et de conditions de travail.

#### *3/Accompagnements individuels*

La durée des accompagnements se situe entre 14 et 28 heures. Elle est déterminée lors de la phase diagnostique, avec possibilité de prolongation en fonction des besoins complémentaires, sans toutefois dépasser 28 heures.

Les rendez-vous sont par demi-journées. Les dates de rendez-vous sont déterminées entre les personnes ressources et bénéficiaires, puis transmises à la chargée de développement ; il sera préconisé de ne pas espacer les rendez-vous de plus de deux semaines.

Plusieurs personnes ressources peuvent intervenir successivement en fonction de leurs spécialités, mais aussi du degré de proximité avec les structures bénéficiaires. Nous veillons en effet à favoriser les nouvelles interactions au sein du réseau..

#### 4/Ateliers collectifs

Le calendrier des ateliers collectifs est établi pour toute la période. Les sujets sont précisés avec les personnes ressources animatrices.

Les ateliers accueillent 12 personnes maximum. Ils sont ouverts à tous les adhérents qui peuvent s'inscrire à un ou plusieurs ateliers en fonction de leurs besoins. Ils sont ouverts à des non-adhérents sur la base d'une participation de 18 euros pour la demi-journée *5/ Bilan et évaluation partagée*

Une évaluation est réalisée en fin de programme pour d'évaluer le niveau d'acquisition et de réalisation des actions pour atteindre les objectifs. Elle vise aussi à évaluer le programme et à identifier les pistes d'amélioration et d'évolution.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 18 décembre 2020.

#### **Pour vous faire accompagner, candidatez !**

Merci de remplir ce formulaire: <https://forms.gle/tCZNT4qJzUxYKyFm6>

Les bénéficiaires seront choisis en fonction de :

- Adéquation entre les besoins et le contenu du programme
- Volonté d'engagement individuelle dans l'accompagnement
- Volonté d'intégrer des dynamiques collaboratives

Si vous souhaitez plus de renseignements avant de candidater, ou que vous voudriez intervenir en tant que personne ressource, contactez-nous ! Coordonnées en bas de page.

## Partenaires

